

Par e-mail : <https://www.lesoir.be/626705/article/2024-10-02/en-belgique-il-y-des-signes-de-criminalisation-des-activistes-environnementaux>

# « En Belgique, il y a des signes de criminalisation des activistes environnementaux »

[Michel De Muelenaere](#)

02 10 2024

Arrêté le 21 juillet dernier, Paul Watson, l'emblématique activiste et fondateur de Sea Shepherd, restera dans une prison groenlandaise au moins jusqu'au 23 octobre en attendant que la justice danoise se prononce sur la demande d'extradition introduite par le Japon. Il y a quelques jours, la justice britannique condamnait deux activistes du mouvement Just Stop Oil à des peines de prison ferme pour avoir jeté de la soupe – sans endommager la peinture – sur *Les Tournesols* de Van Gogh à la National Gallery le 14 octobre 2022. En France et en Suisse, police et justice ne prennent pas de gants face aux militants environnementaux. En Belgique, divers procès ont eu lieu avec (légères) condamnations à la clef, des poursuites parfois pénales, parfois administratives. Une « hybridation » qui pose question et qui contribue à rendre le processus des poursuites plus opaque.

Autrice d'un « courrier » du Crisp (centre de recherche et d'information socio-politique), chercheuse à l'UCLouvain, Marie Jadoul expose leur fragilité face aux autorités.

## **Constatez-vous un durcissement des forces de l'ordre, des tribunaux et du monde politique en Belgique à l'égard des activistes environnementaux ?**

Au niveau policier, il y a en tout cas une érosion de la doctrine de « gestion négociée de l'espace public ». En France, en Suisse, les forces de l'ordre ont une gestion beaucoup plus rigide, légaliste et confrontationnelle. En Belgique, il y a une tradition de dialogue, de responsabilisation de chacun, de négociation, entre les organisateurs d'événements, les forces de l'ordre et les autorités administratives. Mais cette tradition s'effrite. Par le passé, les activistes prévenaient volontiers la police de ce qui allait se passer, comment l'action allait avoir lieu, etc. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, parce que des violences policières ont été commises qui ont entraîné un changement de comportement chez les activistes, dans certains mouvements comme Extinction Rebellion.

## **Comment se comportent les tribunaux ?**

On ne constate pas chez nous l'explosion de procès qu'on voit dans les autres pays – au Royaume-Uni, en France ou en Suisse. En Belgique, je parle plutôt d'éclosion de « procès » : des signes de criminalisation à l'égard des activistes environnementaux. Cela dit, on sait que d'un pays à l'autre, et c'est le cas entre la France et la Belgique, il y a souvent une forme de contamination dans les pratiques, qu'elles soient policières ou judiciaires, etc. C'est en tout cas la crainte, parmi les mouvements environnementaux en Belgique.

**La législation belge – le Code pénal – a récemment évolué avec l'introduction de la notion d'entrave méchante à l'autorité de l'Etat. Cette évolution est-elle de nature à permettre une répression plus forte des activistes environnementaux ?**

Je ne suis pas certaine d'y voir une volonté de punir expressément les activistes écologistes, mais peut-être seront-ils un jour des victimes collatérales. Cette disposition pourrait faire sa propre vie et être mise un jour dans les mains d'un magistrat ou d'une magistrate qui décidera que les agissements des activistes écologistes entraînent à ses yeux une atteinte méchante à l'autorité de l'Etat, parce que soit la santé, soit la moralité publique, soit la sécurité nationale est affectée. Dès lors que la disposition existe, elle peut être mobilisée. On n'a pas exclu du champ d'application des activistes écologistes, ils pourraient donc être visés, au même titre que d'autres activistes.

**Tout cela dénote-t-il une crispation plus large de la société face à des activistes qui interpellent les modes de consommation, de production, de déplacement, le système économique ?...**

En Belgique, il y a eu peu d'actions débouchant sur un blocage physique de routes ou de carrefours, ou des actions vraiment gênantes. Mais je pense qu'il y a quand même dans l'opinion publique une crispation largement encouragée par ce qu'expriment les autorités publiques à certains moments. On voit dans d'autres pays ce que ça peut donner lorsque des autorités tiennent un discours parfois stigmatisant, diffamatoire à l'égard d'activistes écologistes. Dans les faits, ça va décomplexer une partie de la population à l'égard de la violence et de la volonté de stopper physiquement ces activistes écologistes. Au Royaume-Uni et en Allemagne, on a vu des activistes se faire rouer de coups ou tirer par les cheveux sur la route alors qu'ils bloquaient une route pour alerter au sujet de l'urgence écologique. Les discours des autorités publiques, des ministres, des membres de partis politiques, etc. ont créé une forme d'ambiance qui se répercute au sein de l'opinion publique et, à un moment donné, va décomplexer certains ou certaines qui se sentiront peut-être investis de la mission de stopper les activistes dans leur action.

-